



FSSSCT
de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
réunie le 30 avril 2026

Résumé de séance par les représentants CGT

Tout d'abord, un petit élément de contexte : la réunion n'a pas été présidée par le directeur de la DREAL – qui avait très certainement une autre obligation, même si cela n'a pas été précisé aux représentants du personnel (au moins ceux en visio) – mais par le directeur délégué... le plus surprenant est tout de même à la fin de la réunion.

Vos représentants CGT ont lu la déclaration qui vous a été envoyée précédemment.

En réponse à la déclaration CGT, l'administration a apporté les éléments suivants :

- elle récuse le mot déni employé par la CGT dans la déclaration et indique rester particulièrement attentive aux situations individuelles et collectives.
- sur EHN, elle a accepté de mettre le sujet à l'ordre du jour pour faire un point de la situation et elle considère que ce sujet doit rester à la fin. La direction reste vigilante sur la situation du service.
- elle refuse les termes d'encadrement toxique ou harceleur et rappelle les implications pénales liées à ces termes.
- concernant la situation faite au personnel de ménage du Lugdunum, elle indique avoir des leviers d'intervention très limités et que la situation des personnels est à relayer aux représentants du personnel de l'entreprise. Au niveau de la qualité de la prestation de ménage en elle-même, elle constate des améliorations avec en parallèle une plus grande exigence du SGAR par rapport à l'exécution des marchés.
- sur la situation de RCTV à Grenoble, l'administration admet que la FSSSCT aurait dû être informée.

Face à un certain nombre de ces réponses, la CGT a souhaité intervenir à nouveau sur deux points. Le premier est que la CGT considère que le sujet de la situation à EHN est prioritaire vu la souffrance des agents. Le second, toujours en lien avec cette situation, est l'utilisation de certains termes comme « encadrement toxique » ou « harceleur ». la CGT a bien conscience de la portée de ces mots, de leurs implications, mais c'est bien la souffrance renvoyée par les agents, les mots qu'ils utilisent, les expressions qu'ils emploient qui nous amènent à interroger ces termes.

Lettres de missions du conseiller et de l'assistante de prévention

Avec l'arrivée d'une nouvelle assistante de prévention à mi-temps à Clermont-Ferrand, et le rattachement à la mission Appui, Prévention, Instances (API) du conseiller et de l'assistante, leurs lettres de mission sont présentés en FSSSCT.

La CGT réinterroge à nouveau le positionnement du conseiller et de l'assistante de prévention qui devraient, d'après les textes être rattachés directement au directeur.

L'administration assume ce positionnement. En outre, le conseiller de prévention considère que le rattachement à la mission API permet une meilleure efficacité pour assurer ses missions.

Mise à jour du DUERP¹

Il s'agit de prendre en compte plusieurs point :

- l'habilitation électrique nécessaire pour les agents chargés de la réception des véhicules à RCTV qui est désormais indispensable notamment pour la réception des véhicules électriques.
- La fermeture des sites de Villeurbanne et d'Arles
- La prise en compte des retours des visites du conseiller de prévention dans les ateliers de Veyras, Nîmes et Romans

La CGT s'interroge sur la fermeture du site d'Arles qui n'a été vue ni en CSA ni en FSSSCT. Par rapport au stockage de produits chimiques dans les ateliers, est-ce que les conditions de stockage sont adaptées (notamment la ventilation) ? En outre, la CGT s'interroge sur l'avancement des formations aux premiers secours où il semble que le nombre de places proposées ne correspondent pas aux besoins et à la politique énoncée par le ministère il y a quelques années, à savoir que 100 % des agents soient formés. La CGT s'interroge aussi sur la pertinence de proposer des formations Santé et Sécurité au Travail (SST) en parallèle ou en substitution. Enfin, la CGT souhaite que le sujet du radon apparaisse dans le DUERP.

L'administration indique que le site DREAL d'Arles a été fermé suite au départ de la dernière agente.

Concernant le radon, un point sera fait sur l'ensemble des sites de la DREAL lors de la prochaine FSSSCT.

Sur le stockage des produits chimiques, la situation s'améliore et les ateliers sont équipés d'armoires de stockage adaptées, conformes aux normes de sécurité.

Sur la formation aux premiers secours, elle est assurée par un marché national et le manque de places proposées est régulièrement signalé au ministère. L'administration considère qu'une formation SST se justifie pour certains métiers spécifiques et que pour ceux-ci, c'est dans le parcours

1 document unique d'évaluation des risques professionnels

de formation décrit dans le DUERP. En revanche cette formation ne semble pas nécessaire de manière générale, d'autant qu'elle implique une obligation de recyclage régulière.

Les évolutions du DUERP sont soumises au vote. La CGT s'abstient.

Radon sur le site Léo-Lagrange

L'administration présente le contexte avec une hausse très nette des concentrations de radon dans l'air du sous-sol du bâtiment par rapport à la campagne de mesure de 2022-2023. Trois locaux dépassent le seuil réglementaire de 300 Bq/m³ et d'autres en sont proches. Des mesures immédiates ont été mises en œuvre pour limiter l'exposition des agents amenés à intervenir dans ces locaux. Des mesures globales plus pérennes sont à étudier pour limiter l'accumulation de radon dans ce sous-sol.

La CGT constate la très forte hausse de concentration quasiment partout dans le sous-sol par rapport à la campagne de mesures précédente. Ceci semble indiquer un changement dans la ventilation de ces locaux. Sur ce sujet, vu que le site Léo-Lagrange est partagé avec d'autres services, la CGT considère que la réunion conjointe des FSSSCT des différents services occupant le site se justifierait.

L'administration indique que la hausse de concentration du radon par rapport à la campagne de mesures précédents peut être liée à la mise en place de l'isolation du bâtiment qui fait que l'air circule moins, mais ce n'est qu'une hypothèse. Dans tous les cas, après des mesures immédiates pour réduire l'exposition des agents, la volonté est de mener une démarche globale de réduction du risque sur tout le sous-sol et pas uniquement sur les locaux DREAL.

Le plan d'action proposé par l'administration est approuvé à l'unanimité des représentants du personnel.

Bilan 2025 du programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail

L'administration rappelle les points saillants du programme : prise en compte des observations faites par la FSSSCT suite à sa visite à Clermont-Ferrand, prise en compte des remarques de l'ISST² suite à son inspection, suivi bâtimentaire concernant le radon et la sécurité incendie, suivi des différents ateliers (Nîmes, Romans...), mise à jour du DUERP, sujet du travail isolé, déménagements et travaux au Lugdunum, suivi des aménagements de postes.

La CGT souligne la problématique du travail isolé, même au sein des sièges. Certains jours des agents sont seuls ou quasiment à l'étage où ils travaillent.

L'administration a bien conscience de ce sujet et essaiera de le prendre en compte.

Plan qualité de vie et conditions de travail

L'administration affirme que l'objectif est d'améliorer les relations interpersonnelles au sein de la DREAL.

Pour la CGT, le plan proposé est intéressant, mais le sujet est bien sa déclinaison opérationnelle et sa mise en application, comme on peut le voir dans les services que nous avons évoqué dans notre déclaration.

L'administration répond qu'il faut s'extraire des situations particulières et qu'il s'agit de traiter les tendances de fond. Ceci ne remplace pas les actions particulières dans certains services. La QVCT doit être une affaire collective.

La CGT s'est abstenue lors du vote sur ce plan qualité de vie et conditions de travail.

Programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail 2026

L'administration présente le programme 2026.

Parmi les actions, la CGT soulève plusieurs remarques :

- Concernant groupe de travail national « sécurité/vigilance », il fera des prescriptions générales applicables au niveau national, mais il faut bien prendre en compte les spécificités de chacun des services concernés.
- Sur la sécurité incendie et les procédures d'évacuation des bâtiments qui prévoient une auto-désignation des serre-files et guides-files, est-ce que ce fonctionnement ne risque pas de se perdre avec le temps ?
- sur la problématique Radon à priori plusieurs sites de la DREAL sont concernés. Ne devraient-ils pas être listés ?
- concernant les agents qui reviennent de congé maladie après un burn-out, il y a une question de formation des collègues et des encadrants pour favoriser leur retour dans de bonnes conditions.
- Le suivi des aménagements de poste doit aller au-delà de ce que préconise la médecine du travail. Il vaut mieux éviter que l'agent tombe malade par un équipement inadapté plutôt qu'attendre qu'il soit malade pour lui fournir un équipement adapté. C'est mieux aussi bien pour l'agent que pour la DREAL.

L'administration apporte les réponses suivantes :

- Concernant PRNH, il s'agit bien de prendre en compte les prescriptions nationales tout en mettant en cohérences les documents du service et le DUERP
- lors du prochain exercice d'évacuation au Lugdunum, une attention particulière sera portée au fonctionnement de l'organisation des serre-files et guides-files.

- sur le radon, le point sera fait sur tous les sites de la DREAL
- concernant le retour des agents ayant subi un burn-out, il faut avoir une vigilance, mais y a le secret médical. La CGT insiste et demande à envisager une formation générale des agents et des encadrants sur ce sujet.
- sur les aménagements de poste, l'administration indique acheter du matériel ergonomique (bureaux droits qui seraient mieux que ceux en L sur cet aspect, fauteuils ergonomiques, souris, repose-pieds...) En outre, le conseiller de prévention indique que l'usage de ballons d'assise toute la journée est plus un facteur de risque pour la santé que de confort.

Visite d'un site de la DREAL par la FSSSCT en 2026

Il est proposé de visiter le site de Grenoble. Sans être défavorable à cette proposition, la CGT rappelle que Grenoble a été visité en 2020 et que d'autres sites de la DREAL n'ont jamais fait l'objet de visite par la FSSSCT.

La CGT s'est abstenue lors du vote sur le programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail 2026.

Immobilier

L'administration indique que le schéma directeur immobilier régional (SDIR) est en cours de mise en œuvre. Ainsi, de nombreux sites sont concernés.

Saint-Étienne

Les services de l'État sont à la recherche de site alternatif au bâtiment Grüner. Un appel d'offre est en cours pour un début de bail au 1/01/2027. 2 offres ont été réceptionnées et le choix sera tranché la semaine prochaine. Les sites envisagés sont pour le premier le siège du groupe Casino et le second serait à proximité de l'URSSAF (si nous avons bien compris). La préfecture souhaite que les locaux retenus soient dans tous les cas à proximité de Châteaureux. Si les futurs locaux nécessitent des aménagements, le déménagement n'interviendrait qu'au cours de l'année 2027, une fois les travaux réalisés.

Valence

Le projet Polygone a été présenté en conférence nationale de l'immobilier public (CNIP) le 13 novembre 2025. Il n'est pas encore labellisé car en attente du bouclage du financement (48 millions d'euros) par l'abondement des différentes administrations concernées et des réserves à lever (coût du chantier, gestion des services sur le site durant les travaux, désignation du gestionnaire du site...) Le projet sera représenté en CNIP fin 2026

Les travaux sont prévus sur la période de 2028 à 2032. Des temps de concertation avec les représentants du personnel sont annoncés courant 2026.

Pendant les travaux, les agents de la DREAL hébergés au Polygone actuellement (hydrométrie) seraient déplacés temporairement sur le site Laennec.

Une réunion conjointe des FSSSCT des différents services concernés par le projet est prévue le 23/06/2026.

Nîmes

Le projet de regroupement de services, sous l'autorité du préfet, prévoit le regroupement des services sur un nouveau site à construire. Le bâtiment Weber serait abandonné. Le passage en CRIP et en CNIP est prévu fin 2026 pour une réalisation en 2029-2030

Bourg-en-Bresse

Rénovation globale du site Bourgmayer (10 millions d'euro de travaux). Objectif de labellisation en CNIP fin 2026.

Annecy

Nécessite de reconstruire ou de rénover en profondeur un des bâtiments du site qui héberge les agents de la DREAL. Validation de l'opération en CNIP en 2027.

Le Puy-en-Velay

Des travaux de rénovation et d'isolation sont programmés sur les locaux de la DDT43 où sont hébergés les CTT de la DREAL résidant en Haute-Loire. Validation du scénario retenu en début d'été et présentation en CNIP en septembre 2026.

Grenoble (Vallier)

Projet de rénovation complète du bâtiment sur une dizaine d'années. Choix du scénario fin juin 2026. Présentation en CNIP pas encore programmée.

La CGT a interrogé l'administration sur le site de Lyon, pour savoir s'il y a des projets d'évolution. L'administration indique pour le SDIR en cours qui se termine en 2027, il n'y a pas de projet concernant le Lugdunum au-delà de la « densification » qui a été faite. Le bail signé il y a un an

court encore sur 5 ans (avec possibilité de prolonger encore 3 ans. Il est cependant probable que dans le prochain SDIR il y aura un sujet sur le siège lyonnais de la DREAL.

La CGT attire aussi l'attention de l'administration concernant les chantiers des différents sites qui seront menés en sites occupés.

Accidents de service

Trois fiches accident sont présentées. Sur deux d'entre elles, les représentants du personnel conviennent qu'il est difficile de faire des préconisations. Sur la dernière, qui concerne le transport d'une batterie lourde vers une station d'hydrométrie, la CGT indique que selon la disposition des lieux, la proposition d'utiliser un chariot ou un diable peut être inopérante et qu'il faut voir quel dispositif pourrait être adapté pour que des batteries de ce type soit portées pas deux personnes. L'administration prend note de la remarque.

Fiches registre SST

L'administration indique qu'actuellement deux fiches restent en cours de traitement, et que deux ont été résolues depuis la dernière FSSSCT.

La CGT revient sur la fiche concernant les bruits de ventilation au Lugdunum dans certains bureaux suite aux modifications l'année dernière sur l'installation, car l'administration indique que la solution actuelle pour ces bureaux a été de les transformer en salles de réunion, faute de solution au problème de bruit. La CGT insiste pour qu'une solution plus pérenne soit trouvée, car ces locaux peuvent toujours redevenir des bureaux et il ne faudrait pas que des agents se voient imposer cette nuisance.

Concernant la fiche au sujet du plafond de l'escalier A du Lugdunum au 6^e étage en très mauvais état. La fuite est étanchée depuis l'été dernier et la réparation du plafond est en attente de validation par l'assurance du propriétaire...

Questions diverses

Situation à EHN

L'administration fait un point sur la situation telle qu'elle la voit suite au signalement par la CGT d'un danger grave et imminent le 17 mars 2026 :

- Une information des agents a été faite par un message du directeur ;
- Un dispositif d'écoute a été mis en place (assistante sociale et psychologue du travail) et plusieurs agents ont eu un entretien avec une assistante sociale ou le psychologue

- Le médecin du travail est informé
- Concernant l'expertise certifiée, la consultation des bureaux d'études est en cours jusqu'au 5 mai à 18h00. Les agents souhaitent avoir le cahier des charges
- Des revues de projets par la direction sont en cours avec les chargés de missions, sans préparation préalable et en fonction de l'agenda des agents. La direction indique que ces revues sont nécessaires pour qu'elle puisse expliquer les arbitrages aux préfets.

En réponse, la CGT soulève plusieurs points. Le premier est que l'expertise certifiée a été présentée à un moment aux agents par leur hiérarchie comme un élément du projet de fusion des pôles PME et PN. Or cette expertise certifiée n'a pas de lien avec cette fusion et n'en est certainement pas un préalable. Ce n'est pas dans cette optique que les représentants du personnel ont travaillé sur cette expertise. Le deuxième est que la revue des projets avec les rencontres des chargés de missions menée à grand train percute le besoin qu'ont les agents de souffler. Le troisième est que le directeur devrait s'adresser directement aux agents et qu'il aurait dû informer lui-même rapidement les agents de la suspension du projet de fusion des pôles PN et PME et non déléguer l'annonce. Il n'a fait un message électronique que suite à une interpellation des représentants du personnel.

Les autres représentants du personnel sont également intervenus pour souligner la peur et l'incompréhension des agents, dire qu'il y a clairement un problème de communication, que le directeur devrait accompagner la directrice référente lors de sa prochaine rencontre avec les agents.

L'administration répond qu'elle est vigilante sur la communication. Elle confirme que l'expertise certifiée et la fusion des deux pôles ne sont pas liés. Elle indique que le directeur ne souhaitait pas retourner voir les agents avant l'expertise certifiée pour ne pas perturber son déroulement. Sur la revue des projets, elle a l'impression de se faire forcer la main sur l'agenda or elle ne souhaite pas attendre le retour de la cheffe de pôle pour avancer sur le sujet, d'autant que pour apporter des réponses aux agents, elle doit apporter des éléments permettant les arbitrages aux préfets. Mais elle insiste sur le fait qu'elle s'adapte à l'agenda des agents et à leur charge de travail.

La CGT répond qu'elle entend le discours de la direction qui semble notamment prendre en compte les contraintes d'agenda et d'organisation des agents, mais qu'il y a clairement un problème de communication dans la chaîne hiérarchique, et pas que sur ce sujet, car ce n'est pas le même message qui arrive aux agents. Il faut donc comprendre ce qui se passe et pourquoi les informations transmises aux agents sont différentes de celles énoncées devant les représentants du personnel.

FO rappelle que pour la revue des projets, le nombre de créneaux de rendez-vous proposés aux agents correspondait exactement au nombre d'agents du pôle PME et que le premier était fixé dans les douze heures ouvrées après l'annonce de la revue. Ce qui n'est pas un message de souplesse.

L'administration prend note des remarques des représentants du personnel et indique que le directeur ira rencontrer les agents.

<p>Note CGT hors FSSSCT : Lorsqu'il y a des soucis dans une unité, un pôle ou un service, la CGT relaye la parole des agents avec pour unique objectif de résoudre la situation au plus vite et dans</p>

l'intérêt de tous les agents. Or sur EHN nous constatons que la direction a beaucoup de mal à entendre ce qui est transmis, depuis longtemps, non seulement par la CGT, mais aussi par les autres organisations syndicales. Il est toujours possible qu'un représentant du personnel se trompe, mais quand tous les représentants du personnel expriment des choses similaires, chacun avec leur sensibilité, par rapport aux échanges qu'ils ont eu avec les agents, c'est que des questions se posent et doivent être regardées de près. Dans tous les cas, la CGT est et restera à l'écoute des agents, continuera à défendre leur santé, leur sécurité et leurs conditions de travail en concertation avec eux.

Semaine en 4 ou 4,5 jours

L'expérimentation se termine fin juin. Toutefois la DRH du ministère n'a pas formellement pris de décision d'arrêt ou de poursuite. À la DREAL, les agents qui sont dans l'expérimentation pourront la poursuivre jusqu'à la fin 2026. Après...

Départ du directeur délégué

En toute fin de séance, le directeur délégué nous informe que c'est son dernier jour à la DREAL et qu'il rejoint le SGAR dès lundi 4 mai 2026.

Commentaire de la CGT hors FSSSCT : La CGT est perplexe que le directeur délégué préside une FSSSCT pour son dernier jour à la DREAL. Même si juridiquement rien ne s'y oppose, il faut surtout souhaiter que la continuité soit bien assurée concernant les engagements qu'il a pu prendre au nom de la direction de la DREAL en séance...

Prochaine formation spécialisée de la DREAL annoncée par l'administration... pas de date !

o-o-o-o